

## Comité permanent des finances (FINA)

### Consultations prébudgétaires 2012

## Wound Care Alliance Canada

### Réponses

#### 1. Reprise économique et croissance

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Solution : L'Association canadienne du soin des plaies (ACSP) recommande le maintien et l'accélération des investissements gouvernementaux dans l'innovation en matière de santé en vue d'alléger les coûts du régime de santé (voir note 1). Justification : L'enquête menée par l'Institut de recherche en politiques publiques-Nanos Research auprès de 1 333 adultes canadiens (enquête en ligne effectuée entre les 5 et 9 juillet 2012) indique que le premier et le plus important enjeu concernant l'avenir du Canada est « de faire en sorte que notre régime de soins de santé demeure solide. » L'innovation est la clé de la prospérité canadienne et l'innovation dans le domaine des soins de santé est indispensable à la viabilité du régime, à l'amélioration de la qualité et à l'optimisation des ressources. En 2011, l'ACSP a été créée en vue de faciliter la collaboration entre l'Association canadienne des stomothérapeutes (CAET), l'Association canadienne du soin des plaies (ACSP), l'Ontario Woundcare Interest Group (OntWIG) et les Sociétés canadiennes de technologies médicales (MEDEC) et de représenter l'industrie du soin des plaies. Notre objectif est de mettre en œuvre un programme national d'innovation en matière de soin des plaies qui soit fondé sur des données probantes et d'établir des facteurs d'efficacité qui transformeront la prestation des services et assureront l'optimisation des ressources. Nos solutions sont les suivantes : 1) accélérer le développement et la mise en œuvre des pratiques optimales grâce à une coordination des activités de recherche; 2) évaluer la prévention des plaies et les résultats obtenus grâce à la prestation des soins; 3) accroître les capacités d'acquisition de connaissances chez les prestataires de soins; 4) adopter des programmes, des produits et des processus d'innovation. Note 1 : Dans un document publié en 2010 intitulé *Ideas and Opportunities for Bending the Health Care Cost Curve Report* et commandité par l'Association des hôpitaux de l'Ontario (OHA), l'Association des Centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario (ACASCO) et la *Ontario Federation of Community Mental Health and Addiction Programs (OFCMHAP)*, on estime que, selon une prévision très conservatrice, l'adoption de pratiques optimales entraînerait des économies de 10 % des dépenses de soins de plaies dans les secteurs de soins communautaires, aigus et à long terme (voir p. 15). Comme on estime à 3,9 milliards de dollars le coût annuel du soin des plaies au Canada, on peut raisonnablement prévoir des économies annuelles de 390 millions de dollars.

#### 2. Création d'emplois

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Solution : L'ACSP recommande que le gouvernement crée en 2013 un nouveau concours de Réseaux de centres d'excellence (RCE) pour des projets correspondant aux domaines où le Canada peut faire un apport sérieux à la santé mondiale, par exemple un Centre canadien d'excellence de l'innovation dans la gestion des plaies, lequel pourrait attirer des emplois et des investissements mondiaux de grande

valeur. (Voir note 2). Justification : Comme il y a une correspondance naturelle entre l'intérêt du gouvernement dans l'innovation en tant que moteur de l'emploi et de l'investissement, d'une part, et la capacité de l'industrie du soin des plaies de commercialiser des produits et des services innovateurs, l'ACSP croit que le Canada est bien placé pour exercer un rôle de chef de file au sein de la communauté mondiale du soin des plaies et pour attirer des emplois et des investissements. À l'heure actuelle, le Canada est à la traîne d'autres pays concernant la promotion et l'adoption de nouvelles technologies innovatrices et cela est particulièrement évident dans le secteur du soin des plaies. Un investissement du gouvernement canadien dans un Centre d'excellence canadien d'innovation en matière de gestion du soin des plaies qui, par exemple, élaborerait des solutions pancanadiennes pour l'utilisation stratégique de marchés publics en vue de stimuler l'innovation rendrait le Canada commercialement plus attrayant aux entreprises de technologie de soin de plaies et aux investissements en R et D, en plus de créer des emplois dans le secteur canadien à valeur élevée du soin des plaies. Note 2 : En 2010-2011, grâce à une subvention de 28 millions de dollars, le gouvernement australien a établi un *Wound Management Innovation Collaborative research Centre* (semblable à un Centre canadien d'excellence). Ce centre comptera 60 chercheurs à plein temps et son budget (en espèces et en nature) s'établira à un peu plus de 100 millions de dollars, dont 72 millions proviendront de divers partenaires commerciaux, cliniques et universitaires. Le nombre d'emplois supplémentaires qui en résultera n'est pas connu.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Solution : L'ACSP recommande que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ajoute les plaies permanentes à leur liste de problèmes majeurs de santé publique (sur la liste figurent actuellement la grippe pandémique et les infections émergentes, le VIH-sida, l'obésité, la santé mentale) et que Santé Canada et l'ASPC investissent dans le cadre d'un partenariat avec l'ACSP dans l'élaboration d'un Cadre à objectif triple concernant les plaies. Ce cadre serait axé simultanément sur l'amélioration de la santé, le perfectionnement des soins de santé et la baisse des coûts par habitant. (Voir note 3) Justification : À mesure que la population canadienne vieillit, les risques de diabète et de maladie cardiovasculaire augmentent. Les patients ayant des plaies permanentes ou chroniques souffrent généralement de ces maladies de haute priorité, lesquelles tendent à éclipser le problème majeur que constituent les plaies. Compte tenu de l'accroissement du risque de plaies permanentes et de la demande insoutenable qui en découle pour le traitement des plaies, il faut entreprendre dès aujourd'hui des efforts pour assurer une meilleure prévention et des solutions de diagnostic et de traitement susceptibles d'appuyer le réaménagement fondamental du régime de soins de santé. Note 3 : *Human Skin Wounds: A Major and Snowballing Threat to Public Health and the Economy*, Chandan K. Sen, Ph. D., Gayle M. Gordillo, médecin, Sashwati Roy, Ph. D., Robert Kirsch, médecin, FLYnn Lambert, CHT, Thomas K. Hunt, médecin, Finn Gotthelf, médecin, Geoffrey C. Gartner, médecin, Michael T. Longer, médecin.

### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Solutions : L'ACSP recommande que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) investisse dans l'expansion de son Programme d'intégration et de continuité des soins, qu'il privilégie son programme d'analyse du traitement des plaies (semblable à son projet d'analyse des accidents vasculaires cérébraux [AVC] et qu'il établisse un bilan des soins de plaies dans les divers secteurs, en mettant en évidence le parcours dans le système de santé des patients recevant des soins de plaies et la mesure dans laquelle

leurs besoins sont satisfaits. L'ACSP recommande en outre que l'Inforoute Santé du Canada établisse un partenariat avec l'ACSP en vue d'étudier l'élaboration d'un registre canadien des plaies et la possibilité pour le Canada de s'associer aux initiatives actuelles en vue d'établir un registre mondial des plaies. Justification : On dispose de peu de données permettant de déterminer l'efficacité des soins prodigués aux patients souffrant de plaies au Canada. Ces derniers éprouvent souvent une grande douleur qui les rend invalides, ce qui entraîne des pertes de salaires et de productivité. Une plaie peut affecter sensiblement la vie d'une personne, notamment en l'empêchant d'effectuer des activités quotidiennes, comme la marche et le bain. Les plaies peuvent dégager des odeurs et exiger beaucoup de drainage, ce qui exige des interventions fréquentes et perturbe les interactions quotidiennes. L'évaluation des rendements et la préparation de rapports revêtent de l'importance dans la conduite du changement et de l'innovation. En plus d'évaluer le rendement des systèmes, il faut songer à l'intégration des indicateurs de qualité de vie des patients souffrant de plaies. Une prestation plus efficace des soins de plaies permettra aux personnes concernées de demeurer en santé, de guérir plus rapidement et de retourner plus tôt à des occupations productives.

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Le soin des plaies est l'épidémie « inconnue ». Le Canada dépense chaque année 3,9 milliards de dollars pour le traitement des plaies et on estime que ce coût pourrait augmenter de 30 % d'ici 2020. Il n'y a pas de discrimination en matière de plaies. Elles affectent les gens de tout âge (depuis les bébés jusqu'aux personnes âgées) et concernent tous les secteurs de la santé (soins de courte durée, soins communautaires et soins de longue durée). Les cliniciens de soins de plaies doivent prodiguer des soins reposant sur des données probantes dans un système fragmenté comportant des obstacles systémiques qui rendent difficile l'obtention de résultats optimaux pour leurs patients. Une concentration sur les résultats de santé et sur les efforts visant à récompenser la prévention ou le traitement le plus efficace d'une plaie donnerait lieu à une révolution conceptuelle permettant aux cliniciens d'affecter des ressources limitées en vue d'obtenir une optimisation des résultats. L'industrie du traitement des plaies doit surmonter divers obstacles, notamment les retards dans l'adoption de nouvelles technologies, l'ancienneté de ses modèles de marchés publics et une budgétisation fondée sur la segmentation. Solution : L'ACSP recommande que le gouvernement fédéral soutienne les efforts qu'elle déploie en vue d'établir une concertation innovatrice en matière de traitement des plaies et de conclure des partenariats susceptibles d'assurer un leadership pancanadien sur la prévention et la gestion des plaies. Ces partenariats devraient inclure les organisations nationales de santé, le monde universitaire, les cliniciens et des représentants de l'industrie (appareils médicaux, produits pharmaceutiques, produits neutraceutiques, biotechnologies et TI).